

AR Prefecture

063-216300566-20240216-2024_06-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 16 février 2024

Nombre de
membres :

En exercice	10
Présents	9
Procurations	0
Votants	9

L'an **deux mille vingt-quatre le vendredi 16 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
09/02/2024

Absents ayant donné procuration :

Absent : M. GUILLY Philippe

VOTES :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération
N°2024_06**

Monsieur le Maire indique que la commune adhère à la Fourrière animale chiens et chats SOS Animaux Le Broc et donne lecture de la convention relative à la gestion de la fourrière animale établie pour l'année 2024.

Objet :
**Convention relative
à la gestion de la
Fourrière animale -
renouvellement**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ➔ Approuve et renouvèle la convention relative à la gestion de la fourrière animale chiens et chats établie entre la commune et SOS Animaux Le Broc.
- ➔ Autorise M. le Maire à signer ladite convention.
- ➔ D'inscrire la dépense nécessaire au budget communal 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 22/02/2024
et publication le 23/02/2024

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

